RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01084
Numéro SIREN : 483 288 601
Nom ou dénomination : ABCYSS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/008743

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 07/07/2017

1310875

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/008743**
n°de gestion : **2005B01084**
n°SIREN : **483 288 601 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 07/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABCYSS - Société par actions simplifiée
4 rue de L'industrie 38420 Domene -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL COMMERCE GRENOBLE

1310875

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise SAS ABCYSS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE DE L'INDUSTRIE 38420 DOMENE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 48328860100048 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 250	AG 3 250		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 062	AK 2 062		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	159 897	AS 119 661	40 236	55 733
	Autres immobilisations corporelles	AT	131 096	AU 92 303	38 793	38 293
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	23 998	CV	23 998	23 998
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 194	BI	1 194	1 194
	TOTAL (II)	BJ	321 496	BK 217 276	104 220	119 218
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	23 990	BO	23 990	
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	465 261	BY 250	465 011	611 558
	Autres créances (3)	BZ	38 006	CA	38 006	18 385
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	203 000	CE	203 000	100 000
	Disponibilités	CF	140 877	CG	140 877	216 352
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 357	CI	27 357	24 933
	TOTAL (III)	CJ	898 490	CK 250	898 240	971 228
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 219 987	1A 217 526	1 002 461	1 090 446

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 1 194 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations . | Stocks : | Créances

* Des éléments concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Reçu(e) le 30 JUIN 2017

sous le n° 8743

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	561 012	500 289
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 532	138 475
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	728 544	693 764
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 330	26 676
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 723	57 085
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 233	65 456
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 864	246 545
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 767	920
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	273 917	396 682
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 002 461	1 090 446

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 959	384 362
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 409 421	FH		FI	1 409 421	1 609 341
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 409 421	FK		FL	1 409 421	1 609 341
	Production stockée*					FM	23 990	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	7 722	17 965
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 441 136	1 627 352
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		(40)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	510 321	617 363
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 816	6 755
	Salaires et traitements*					FY	463 922	476 079
	Charges sociales (10)					FZ	264 650	274 795
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	40 050	49 704
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		1 542
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	19	11 904
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 288 778	1 438 102
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	152 359	189 251
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 743	4 646
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 743	4 646
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	931	467
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	931	467
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	812	4 180
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	153 171	193 430

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 604	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		9 800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		11 404	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	197	5 798	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 157	11 503	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 354	17 301	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 354)	(5 897)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	37 285	49 058	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 442 879	1 643 403	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 330 347	1 504 927	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	112 532	138 475	
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		1 604	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	17 851	10 166	
	- Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		5 718	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 430	6 181	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		9 687	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		210	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles . facultatives A6		obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES & AMENDES	197	
MISE AU REBUT IMMOBILISATIONS	3 157	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	112 532
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	37 285
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses a détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	197
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	150 014

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I E *						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et Impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées aux taux de 0 %					WH			
		- imposées aux taux de 19 %					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI				XG 17 193
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2
								TOTAL II		XH 17 193

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	132 821
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	132 821
		XO	

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ABCYSS 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES & AMENDES		197
Total des réintégrations diverses	WQ	197
Détail des déductions diverses		
CICE 2016		17 193
Total des déductions diverses	XG	17 193

ABCYSS
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 4 rue de l'Industrie 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 MAI 2017

L'an deux mille sept et le trente un mai, à 18 h, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Luc TASSET préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 900 actions sur les 900 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ La feuille de présence,
- ✓ Le rapport de gestion du président sur les opérations de l'exercice,
- ✓ Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- ✓ L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- ✓ Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
Approbation des comptes et affectation des résultats,
Point sur la rémunération du Président et du directeur général ;
Quitus au président.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président de la société un quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, s'élevant à 112 531.91 €, de la manière suivante :

- ✔ une distribution de dividende, soit € 80 000.00
- ✔ au compte « Autres réserves », soit € 32 531.91

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les associés sont informés qu'à compter du 1er Janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividende/part/action
31.12.2015	60 000 €	66.67 €
31.12.2014	80 000 €	88.89 €
31.12.2013	200 700 €	223 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C.T.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution de la convention antérieurement conclue entre la SCI ORDONNEE dans laquelle Monsieur et Madame TASSET sont associés, telle que visée dans le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, ne peut pas être adoptée, les associés étant concernés. La convention continuera néanmoins à produire ses effets.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter la rémunération mensuelle brute de Monsieur Luc TASSET à ***5 845*** euros, payable sur douze mois, à compter du 1er juillet 2017 au titre de son mandat social de Président de la Société et en contrepartie de la responsabilité y attachée, étant précisé que Monsieur Luc TASSET pourra également prétendre au remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais d'emploi, voyages, déplacements et réceptions exposés dans l'intérêt de la Société.

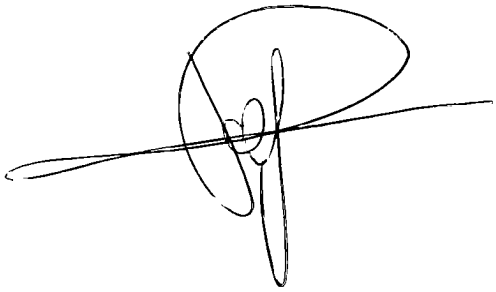
L'assemblée générale décide de porter la rémunération mensuelle brute de Madame Martine SOUBRILLARD à ***5 100*** euros, payable sur douze mois, à compter du 1er juillet 2017 au titre de son mandat social de Directrice Générale de la Société et en contrepartie de la responsabilité y attachée, étant précisé que Madame Martine TASSET pourra également prétendre au remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais d'emploi, voyages, déplacements et réceptions exposés dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

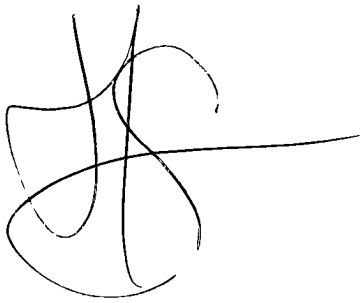
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la société et les associés.

M. Luc TASSET



Mme Martine SOUBRILLARD



ABCYSS
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 4 rue de l'Industrie 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 1 409 421 € contre 1 609 341 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 288 778 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 40 050 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 750 874 € à 728 572 €, l'effectif moyen est 14 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 152 359 € contre 189 251 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de – 3 354 € ; contre – 5 897 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 37 285 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 112 532 €, celui de l'exercice précédent se manifestait par un bénéfice de 138 475 €.

L.T.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts à l'amélioration de la marge de production, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structures et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 112 531.91 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- une distribution de dividende, soit € 80 000.00 €
- au compte « Autres réserves », soit € 32 531.91 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les associés sont informés qu'à compter du 1er Janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

LT.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividende/part/action
31.12.2015	60 000 €	66.67 €
31.12.2014	80 000 €	88.89 €
31.12.2013	200 700	223 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

Autres propositions

Rémunération du Président et de la Directrice Générale

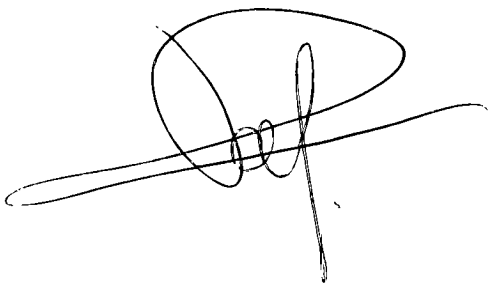
Nous vous proposons de fixer à la somme de 5 845 € la rémunération allouée à Monsieur Luc TASSET au titre de son mandat social de Président, à compter du 1er juillet 2017.

Nous vous proposons de fixer à la somme de 5 100 € la rémunération allouée à Madame Martine SOUBRILLARD au titre de son mandat social de Directrice Générale, à compter du 1er juillet 2017.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Le président
Luc TASSET



ABCYSS
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 4 rue de l'Industrie 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers associés,

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, le Président porte à votre connaissance l'état des conventions qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

BAIL COMMERCIAL

Associé concerné : Monsieur Luc TASSET et Madame Martine TASSET.

Modalités :

- Bail consenti en date du 1er décembre 2011 pour les locaux au 4 rue de l'Industrie 38420 DOMENE
 - ✓ Montant comptabilisé au 31/12/2016 : 26 520 € HT.
- Bail consenti en date du 1er novembre 2013 pour les locaux au 21 rue Casimir Juillet 38420 DOMENE
 - ✓ Montant comptabilisé au 31/12/2016 : 22 884 € HT.

Nous vous remercions d'en prendre acte.

Le président
Luc TASSET

